

Paris, le 21 octobre 2011

Nouvelle publication du Comité 21 : *Evaluer et rendre compte de sa stratégie développement durable*

A l'occasion d'une journée d'échanges sur le thème « Evaluer et rendre compte de sa stratégie de développement durable », le 20 octobre à l'ESCP Europe, le Comité 21 a présenté sa nouvelle publication à plus de 150 acteurs (entreprises, collectivités, associations, établissements d'enseignement supérieur, etc.).

Cette Note 21 a un triple objectif :

- **informer sur les évolutions des réglementations, des normes et des référentiels** en matière d'évaluation et de reporting en France et à l'international,
- **valoriser les pratiques** de ses adhérents en la matière : analyse de 40 rapports annuels développement durable d'entreprises et des huit premiers rapports annuels développement durable des collectivités territoriales,
- **proposer deux analyses thématiques plus approfondies** : la première traite de la place réservée au **dialogue avec les parties prenantes** dans le reporting des entreprises ; la seconde porte sur **l'ancrage territorial** et les liens entre entreprises et collectivités valorisés dans les rapports.

Evaluer est un exercice souvent perçu comme difficile, coûteux et fastidieux. Il est pourtant indispensable pour progresser et crédibiliser une démarche. En termes de développement durable, les collectivités ont désormais rejoint les entreprises dans cet impératif de mesure des politiques environnementales, sociales et économiques (**article 255, Loi Grenelle 2**). Les communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, ainsi que les départements et régions, devront dorénavant publier un rapport de développement durable. Les entreprises elles aussi vont être de plus en plus nombreuses à réaliser cet exercice : **l'article 225 de la loi Grenelle 2** devrait concerner, à terme, les entreprises de plus de 500 salariés.

Cette Note 21 propose des témoignages d'experts (**AFNOR, Ernst&Young, Novethic, Utopies, Vigeo, Conseil régional d'Aquitaine et villes de Cannes et d'Orléans**) ainsi qu'une synthèse des rapports annuels de développement durable des adhérents collectivités et entreprises du Comité 21 (48 analyses).

Les **démarches de responsabilité sont un levier de performance incontournable** pour les entreprises et les collectivités. Loin d'être des contraintes, elles doivent être perçues comme des opportunités les poussant à progresser et à innover.

[Télécharger la note 21 *Evaluer et rendre compte de sa stratégie développement durable*](#)

Contact : Christine Delhaye – 01 55 34 75 23 – delhaye@comite21.org



Le Comité 21 a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire.

Le Comité 21 a été créé en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21, programme d'actions ratifié par plus de 170 pays au sommet de Rio.



Comité 21
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France
Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org